

1753 Juli 1., Montdauphin

A

SCHREIBEN¹ VON CHEVALIER DARANCE [AN GARDEHPTM. UND BRIGADIER
BEAT FIDEL ZURLAUBEN]

"J'ai L'honneur de vous envoyer un paquet à l'adresse de Madame [Susanne-Marguerite **Fyot de La Marche**, als Gattin des Adjoint au ministre d'Etat de la guerre, Antoine-René de Voyer d'Argenson, Marquis de **Paulmy**, verh.] ... Marquise de Paulmy, et une copie de ce qu'il contient. j'ose me flatter ... que vous voudrés bien Lire dans mon memoire l'exposé que j'y fais de ma situation, et de celle de mon frere, et des raisons sur lesquelles je fonde ma demande. je ne saurois douter que mon frere et moi n'obtenions une pension si, madame, de Paulmy veut bien nous honorer de son credit dans cette occasion. j'ose d'autant plus Esperer ... que vous voudrés bien avoir la Bonté de L'y engager, qu'il sera facile de vous persuader que vû les efforts pecuniaires que [feu] notre pere n'a Cessé de faire pendant son vivant pour nous soutenir au Service du Roy [**Ludwig XV.**], nous ne pouvons que nous trouver très[!] prés du fond du sac de ce qu'il nous a laissé.

si la Reconnoissance doit toujours etre proportionnée au Service que l'on reçoit, celle que nous ne Cesserons d'avoir pour vos bontés sera sans bornes, et nous serons toujours très empressés a rechercher les occasions de vous Certiffier qu'on ne peut ajouter au Respect infini avec lequel j'ai L'honneur d'etre ...".

1) s. auch Zurlaubiana AH 112/33 Anm. 1

Original - AH 120, 122-123 - Blatt 123^v leer

1754 Dezember 25., Versailles

A

SCHREIBEN¹ VON [JEAN-BAPTISTE] DE FRANCE AN BARON [BEAT FIDEL]
ZURLAUBEN, "BRIGADIER DES ARMÉES DU ROY [LUDWIG XV.] ET
CAPITAINE AUX GARDES SUISSES", ZUG "EN SUISSE"

"Les affaires que j'ay eües et Les frequens voyages que J'ay faits a paris depuis six semaines m'ont Empêchés de repondre plutôt a L'honneur de La Vôtre. Comme je me flatte que vous Connoissés mon atta-

chement je Vous prie d'etre bien persuadé du plaisir que Vous m'avés fait de m'apprendre vôtre mariage [mit Maria Barbara Helena Elisabeth **Kolin**], J'en ay fait part a ma nièce[!], nous vous souhaittons L'un et L'autre toutes Sortes de satisfaction. Et que L'arrangement de vos affaires vous determine a ramener icy mad.^e vôtre Epouse pour y fixer Sa demeure et me trouver aportée de L'assûrer de tout mon respect [- während Zurlauben tatsächlich wieder nach Frankreich zurückkehren sollte, verblieb die Kolin zeitlebens in Zug -]²

Le Bruit court icy depuis deux jours que M.^r L'abbé de Laville [=La Ville]³ va rentrer dans Les affaires etrangeres, et même qu'il pourra bien avoir une place dans Le ministere. Jl n'y a d'ailleurs rien de nouveau, que La reforme de la Comp.^e franche [von Gardehptm. und Brigadier Johann Viktor III.] de **travers** [von **Ortenstein**]⁴ et de Celle de M.^r [Gardehptm. Gabriel-Jean-Joseph] de **Reynold**⁵.
J'ay L'honneur d'etre ...".

- 1) Auf dem Adressschildchen findet sich noch der Stempelaufdruck: "DEVERSAILLES" sowie einige Zahlenangaben, die vermutlich als Taxangaben zu interpretieren sein dürften.
- 2) s. Meier/Zurlaubiana 390f.
- 3) Ob dieser mit dem bei Meier l.c. "Briefwechsel" 585 erwähnten: La Ville Jean-Ignace identisch ist, bleibe dahingestellt.
- 4) Pinard/Chronologie VI, XLVIII nennt offenbar irrtümlich das Jahr 1751!
- 5) Pinard l.c. VII, 526f. nennt offenbar irrtümlich das Jahr 1752!

Original, mit Siegel - AH 120, 124-125 - Blatt 125^r leer

54

[1751? Dezember], Nancy

A

SCHREIBEN¹ VON CHEVALIER DARANCE, "CAP.^E AU REGIMENT DE SAINT CHAMOND", [AN GARDEHPTM. UND BRIGADIER BEAT FIDEL ZURLAUBEN]

"Permeté qu'a ce renouvellement d'année j'ay l'honneur de vous assuré de l'etandue de tout mes sentimens, les bontes que vous aves bien voulu avoir pour moy vi avis M.^e [Susanne-Marguerite **Fyot de La Marche**, als Gattin des franz. Ambassadors bei den eidg. Orten, Antoine-René de Voyer d'Argenson, Marquis de **Paulmy**, verh.] ... M.^{quise} de paulmy² vous sont des sur garants de la verité de mes veux; qu'il me soit permy ... d'en solliciter la continuation; vous assurant de ma parfaite gratitude et de mes effort pour m'en rendre digne faite moy la grace de luy rapeler la promesse qu'elle a eu de me prometre